



Vol de titre et copie de mes textes

Par **gauthiermichel**, le **06/08/2013 à 10:56**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir à quel service je dois porter plainte pour plagiat et contrefaçon. Je m'explique:rnrnDepuis 2008 mon journal "La Vie Parisienne Magazine" est copié par une autre maison d'édition. Ceci vient du fait d'un de mes anciens collaborateurs qui a copié mon disque dur et tous mes articles qu'il publie en intégralité. De plus, il a intitulé et enregistré à l'INPI son titre au même nom que le mien ! J'estime mes pertes à plus de cinq millions d'euros... Bien sûr j'ai les preuves de ces agissements. A qui dois-je m'adresser ?rnrnMerci.

Par **trichat**, le **06/08/2013 à 17:11**

Bonjour,rnrnSans entrer dans les détails, votre affaire paraissant sérieuse sur le plan financier, le meilleur conseil qui puisse vous être donné, c'est de consulter au plus vite un avocat spécialisé en propriété intellectuelle.rnrnS'il y a des éléments probants qui justifient une action en contrefaçon, il engagera la procédure devant le TGI compétent et demandera les dommages et intérêts que vous estimez vous être dus.rnrnCordialement.

Par **gauthiermichel**, le **08/08/2013 à 16:39**

Merci pour votre message. Je n'aie hélas plus les moyens de m'adresser à un avocat spécialiste car cet employé m'a forcé à mettre la clé sous la porte. Existe-t-il des avocats payés sur le résultat ? J'ai un compte bloqué par un juge d'instruction (600 000 euros)depuis 9 ans... Pourrait-il débloquer ce compte alors que je ne suis toujours pas jugé ?

Par **trichat**, le **11/08/2013** à **11:50**

Bonjour, A la différence des avocats américains qui se rémunèrent couramment sur les résultats obtenus (dommages et intérêts), les avocats français ne peuvent pas être rémunérés que sur les résultats obtenus; il y a toujours une part fixe dans leurs honoraires. C'est ce qui est expliqué sur le lien suivant vers site officiel

"vosdroits.servicepublic": <http://vosdroits.service-public.fr/F932.xhtml> Cordialement.